



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

universités

Question écrite n° 96108

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le fait que les universités sont libres de choisir leurs enseignants indépendamment de la valeur des candidats potentiels. De ce fait, par exemple, pour pourvoir aux fonctions de maître de conférences, on constate que les universités sélectionnent quasiment systématiquement des candidats locaux ou des candidats ayant des relations locales. Il s'ensuit une certaine forme de discrimination et d'injustice. Elle souhaiterait donc qu'il lui indique quelles sont les solutions envisageables en la matière.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96108

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juin 2006, page 5778